



Service de
l'Emploi
de la Formation et de
l'Insertion professionnelles



CCISM
POLYNÉSIE FRANÇAISE

DOSSIER DE PRESSE

*La CCISM et le Service de l'Emploi,
au plus près des besoins de leurs ressortissants.
En route vers votre avenir, le temps d'un arrêt au cœur de
votre commune.*

amelie.pons-hirigoyen@sefi.pf

communication@ccism.pf



La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et Métiers (CCISM) de Polynésie française et le Service de l'Emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles viennent à **vos rencontres et se déplacent dans vos communes** grâce à leur **nouveau guichet mobile commun**, le **bus de la création d'entreprise et de l'emploi**.

Répondre au mieux aux besoins des usagers, entretenir une relation de proximité et de dialogue tout en **favorisant l'initiative entrepreneuriale et l'insertion professionnelle sur le terrain et dans les communes éloignées**, c'est l'objectif du bus de la création d'entreprise et de l'emploi.

Cette nouvelle agence mobile permettra aux conseillers de la CCISM et du Service de l'Emploi d'apporter **une information fiable, une simplification des démarches et une orientation de qualité à leurs usagers**, sans qu'ils aient à se déplacer.

Pour la CCISM cette démarche permettra d'apporter un accompagnement et un suivi personnalisés adaptés à tous les projets de création ou de développement d'entreprise (demande d'information, formalités de création, de modification ou de radiation, élaboration d'un business plan, montage de dossier de demande d'aides...).

L'autre mission de ce bus pour le Service de l'Emploi, sera de permettre aux usagers d'effectuer leurs démarches de recherches d'emploi : mise à jour de profil, remise d'attestations, d'accéder à des prestations de service, d'être orienté pour obtenir un suivi plus personnalisé au besoin, d'échanger sur les offres d'emploi, et être mis en relation, s'informer sur l'agenda des formations. Une information de 1er niveau sera délivrée aux usagers.

Une véritable **opération de proximité menée conjointement** par la CCISM et le Service de l'Emploi, qui proposent aux usagers **une offre de services complémentaire** s'adressant à la fois aux **chefs d'entreprise, aux porteurs de projet, aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs handicapés**.

La collaboration, les moyens mis en œuvre et les ressources mobilisées, ont permis la mise en place du **partenariat CCISM / Service de l'Emploi** et l'acquisition de ce bus appartenant à l'origine à la CPS qui se voit offrir une seconde vie dans le but de répondre au mieux aux besoins de leurs ressortissants.

Avec ce bus, les **professionnels** de la création d'entreprise, de l'emploi et de la formation **viennent à la rencontre** des usagers pour les aider à **concrétiser leur projet d'entreprise et les accompagner pour bâtir leur avenir professionnel**.



« Les actions mises en place depuis la crise sanitaire de 2020, les suivis engagés, la mise en œuvre de nouvelles missions en plus de nos activités habituelles sont portées depuis ces derniers mois par une même volonté : être au service du public, au service des Polynésiens. Cette nouvelle action, ce nouveau projet est ainsi la traduction concrète de l'engagement du service de l'emploi et de ses agents dans une dynamique résolument tournée vers l'avenir, vers l'usager pour participer activement aussi bien à l'accès à une insertion durable, collaborative et solidaire qu'à la satisfaction accrue des recruteurs qui nous font confiance » Hina Grepin, chef du Service de l'Emploi

« Entreprendre n'est pas toujours simple, il nous tient donc à cœur d'accompagner toutes les initiatives en proposant des services adaptés et innovants. Un exercice qui s'est avéré d'autant plus nécessaire ces deux dernières années face à un contexte sanitaire inédit où les notions de résilience et d'agilité auront été de mise. La CCISM a renforcé sa position aux côtés des entreprises pour continuer à les guider et à les accompagner, en déployant de nouveaux outils et tous les moyens nécessaires pour construire un écosystème dédié à l'entrepreneuriat et regrouper ainsi toutes les synergies pouvant faciliter leurs démarches. Nos tournées et permanences décentralisées sur Tahiti et ses îles sont un bel exemple, en effet, nous avons initié ce service de proximité depuis maintenant plusieurs années. Avec la mise en service de ce bus, nous réaffirmons notre volonté d'être au plus près de nos ressortissants et renforçons nos initiatives de proximité. Nous offrons à nos usagers, une nouvelle vision de l'entrepreneuriat : simplifiée, accessible, durable, aujourd'hui enrichie par notre partenariat avec le Service de l'Emploi et ses services qui nous sont complémentaires. » Stéphane Chin Loy, président de la CCISM



Une seconde vie et une nouvelle mission pour le bus de la création d'entreprise et de l'emploi

Avec l'objectif commun de répondre au mieux aux besoins de leurs ressortissants, la CCISM et le Service de l'Emploi, ont donc fait l'acquisition de l'ancien bus de la CPS, lui redonnant une seconde vie et une nouvelle mission.

Rendre l'information, l'orientation, l'accès aux droits, les démarches administratives et l'offre de services concernant la création d'entreprise, l'emploi et la formation plus accessibles, c'est à présent la mission de ce bus qui sillonnera l'île de Tahiti.

C'est donc un bus entièrement aménagé et équipé, qui accueillera le public le temps d'un arrêt, offrant à ses passagers, le confort d'un espace d'accueil et une connexion internet. Un espace d'accueil extérieur sera également aménagé pour recevoir les travailleurs handicapés.



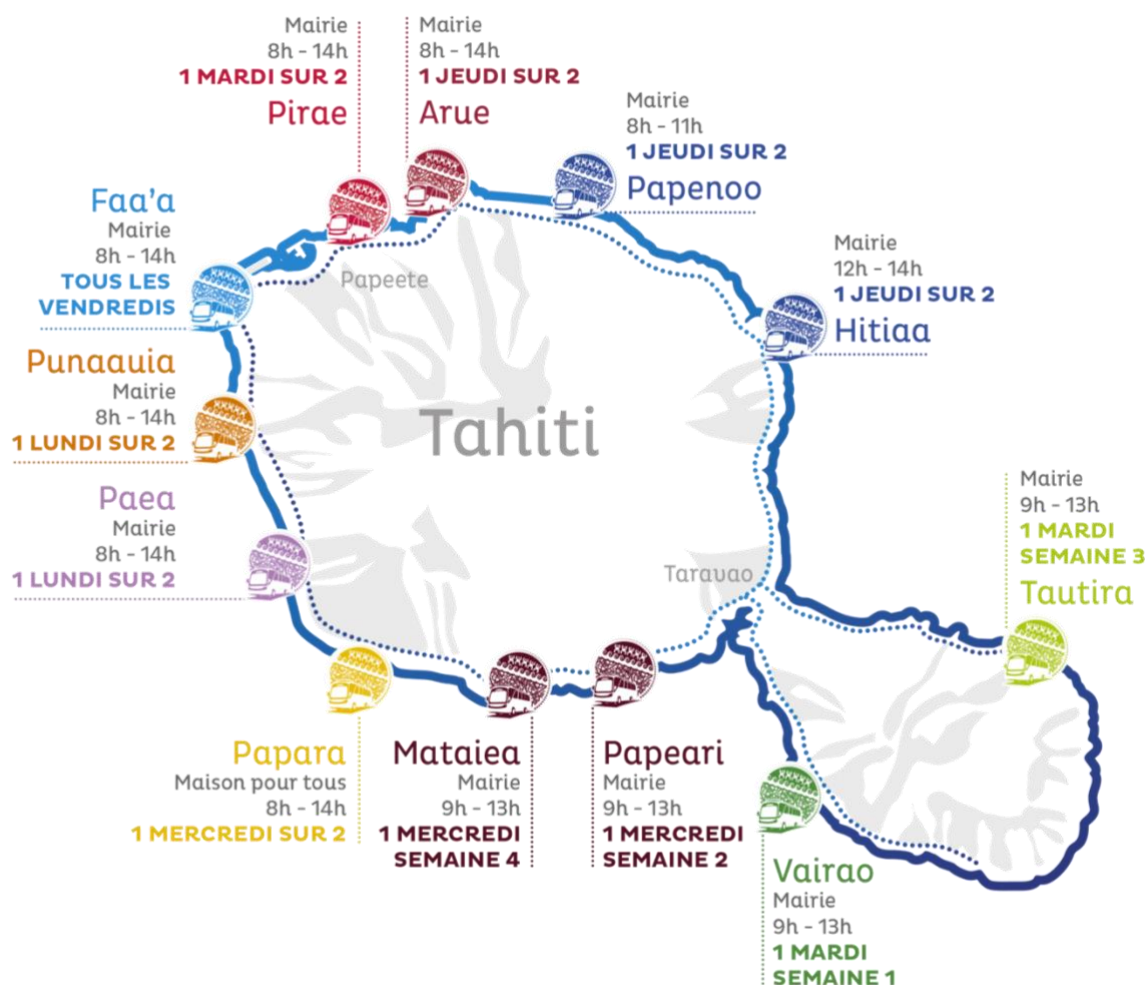
Descriptif bus :
Marque : Hyundai
Longueur : 7m02
Largeur : 2m02



12 arrêts au cœur des communes pour aller à la rencontre de nos usagers

Le bus de la création d'entreprise et de l'emploi, fera escale à Punaauia, Tautira, Papara, Arue, Faa'a, Paea, Vairao, Mataiea, Papeari, Papenoo/ Hitia'a et Pirae. Un calendrier des tournées sera diffusé sur les supports de communication de la CCISM et du Service de l'Emploi, précisant les dates et horaires de chaque escale.

À bord, un conseiller de la CCISM et un conseiller du Service de l'Emploi **accueilleront le public avec ou sans rendez-vous**, le temps d'un arrêt au cœur de leur commune. **Le professionnalisme et la bienveillance** seront au rendez-vous et permettront à chaque usager de **partager leurs interrogations et projets** auprès de professionnels à l'écoute.





Les services du bus de la création d'entreprise et de l'emploi

Les services gérés par les conseillers de la CCISM



- **Entreprise individuelle et société**
 - Création
 - Modification
 - Radiation



- **Information sur la réglementation liée à votre/vos activité(s)**
- **Information sur les obligations d'un chef d'entreprise en matière d'impôts auprès de la DICP (obligations fiscales) et de cotisations sociales auprès de la CPS (obligations sociales)**
- **Information sur les dispositifs d'aides et de financements**
- **Information sur l'élaboration d'un business plan**
- **Information sur l'offre de service de la CCISM (accompagnement, atelier relais, formation, Cagest...)**



- **Présenter son projet et établir son business plan :**
 - Réaliser une étude de marché
 - Chiffrer un projet et établir un plan de financement
 - Établir un prévisionnel d'activité pluriannuel
- **Aide au montage des dossiers de demande d'aides (ICRA, AEPE, ACPR, Aide aux pensions de famille, etc.).**

PLUS D'INFORMATIONS SUR : WWW.CCISM.PF



Les services gérés par les conseillers du **Service de l'Emploi** **SERVICE INFORMATIONNEL UNIQUEMENT**

DE PROMOTION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LE SERVICE DE L'EMPLOI

A savoir

- ⇒ Accès aux offres d'emploi du Service de l'Emploi et après une inscription en ligne du demandeur d'emploi.
- ⇒ Distribution du flyer « procédure d'inscription en ligne ». *L'inscription en ligne pourra, le cas échéant, être assistée par l'agent dans le bus.*
- ⇒ L'accompagnement par un conseiller référent.
- ⇒ Prise de rendez-vous de premier accueil/diagnostic avec un conseiller du siège, de l'antenne de Mahina ou de l'antenne de Taravao.
- ⇒ La délivrance d'une attestation si besoin.
- ⇒ La consultation assistée d'un dossier en cours de candidature à un dispositif de formation, à une mesure d'aide à l'emploi, à une offre d'emploi.
- ⇒ Le renseignement sur les indemnités de formation et de stage. Pour les aides exceptionnelles : renvoi vers tam@sefi.pf (CIS) ou diese@sefi.pf, deseti@sefi.pf, cse@sefi.pf.
- ⇒ La publicité du programme de formation du service de l'emploi avec condition d'accès de l'inscription vérifiée.
- ⇒ La publicité d'offres d'emploi ou de sessions de recrutement, avec une orientation particulière pour les bassins de l'emploi de proximité.
- ⇒ L'assistance à la consultation du compte web DE (codes d'accès, utilisation, ressources accessibles à partir du compte, etc.).
- ⇒ Le renseignement sur les « procédure d'inscription en ligne de l'entreprise » et dépôt d'offres ou renvoi sur entreprises@sefi.pf.

PLUS D'INFORMATIONS SUR :

WWW.SERVICE-PUBLIC.PF/EMPLOI